



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
ESSENTIELLES**

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SOMMAIRE :

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL..... | 3 |
| COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL | 4 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 4 |
| Recettes..... | 4 |
| Dépenses..... | 5 |
| Le résultat global..... | 6 |
| La capacité d'épargne et de désendettement..... | 6 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT..... | 7 |
| Recettes..... | 7 |
| Dépenses..... | 7 |
| ETAT DE LA DETTE..... | 9 |
| COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES..... | 10 |
| BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX..... | 10 |
| BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE..... | 10 |

INTRODUCTION

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.baillargues.fr.

Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la trésorerie de Castries.

Les comptes administratifs ont été votés lors du conseil municipal le 07 avril 2022.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses réelles d'investissement,
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique.

Désormais, grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires qui a permis une relance graduelle de l'économie et à la poursuite des mesures de soutien, il est constaté un rebond significatif de la croissance.

L'année 2021 est donc celle d'un rebond économique puissant, malgré les contraintes qui ont continué à peser durant plusieurs mois, sans pour autant atteindre un rattrapage complet par rapport à la période pré-crise.

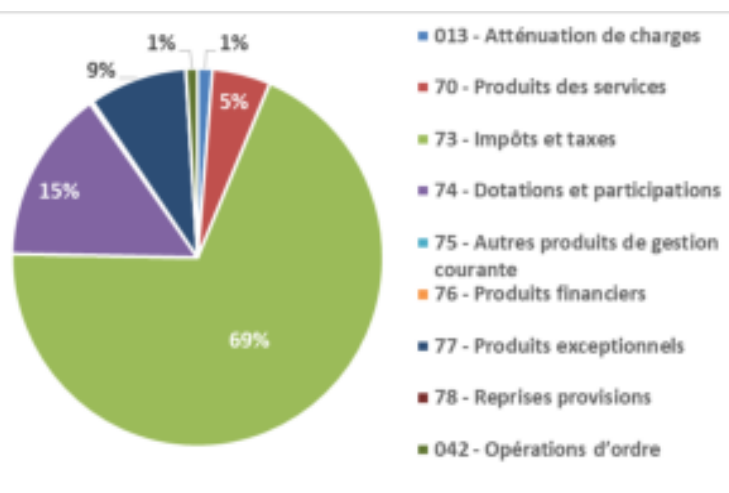
Sur le plan local, grâce à la situation financière dans laquelle la ville a abordé l'année 2020, Baillargues a préservé et préservera encore ses moyens d'agir et d'investir en 2022 et les années suivantes.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

| CHAPITRE | CA 2021 |
|--|------------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 135 457,99 € |
| 70 - Produits des services | 533 302,31 € |
| 73 - Impôts et taxes | 7 244 320,73 € |
| 74 - Dotations et participations | 1 559 804,05 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 28 872,33 € |
| 76 - Produits financiers | 39,95 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 895 569,95 € |
| 78 - Reprises provisions | 2 793,97 € |
| 042 - Opérations d'ordre | 104 848,63 € |
| Total | 10 505 009,91 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 551 505,69 € |



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la médiathèque, la cantine, la garderie, le centre de loisirs, et la crèche ainsi que les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (6 148 287€).

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué entre 2020 et 2021. En 2021, la taxe d'habitation a été supprimée et compensée par le transfert d'une partie de la taxe foncière départementale. Ce transfert de fiscalité est promis à l'euro près par l'Etat. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des communes est donc égal au taux de la commune voté auquel s'ajoute le taux de la taxe foncière voté par l'assemblée départementale :

| | 2021 |
|------|---------|
| TFB | 57,55% |
| TFNB | 138,44% |

Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation (735 708€), la taxe sur l'électricité (182 074,12€), la taxe sur les pylônes électriques (18 207€), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (106 277€).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. La DGF 2021 s'élève à 736 346€ soit 180 545€ de moins qu'en 2020 car la

ville a perdu la dotation Bourg centre du fait que la population de la ville ne représente plus que 14,98% de la population cantonale.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des loyers des immeubles en location (garages et logements).

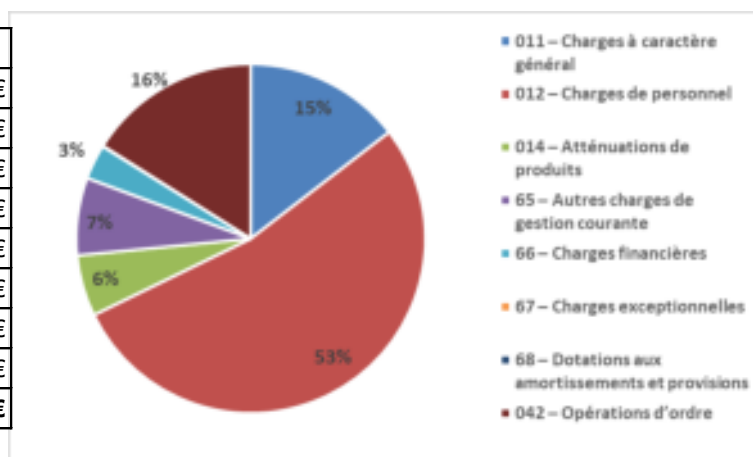
Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains et de caveaux au cimetière) ainsi que des produits exceptionnels.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

Dépenses

| CHAPITRE | CA 2021 |
|---|-----------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 1 305 627,63 € |
| 012 – Charges de personnel | 4 772 099,83 € |
| 014 – Atténuations de produits | 508 134,52 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 643 650,66 € |
| 66 – Charges financières | 288 557,32 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 2 017,53 € |
| 68 – Dotations aux amortissements et provisions | 4 200,00 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 1 440 588,47 € |
| Total | 8 964 875,96 € |



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs et à la restauration scolaire, etc.

Ces charges estimées au titre du budget 2021 n'ont pas été réalisées comme prévu suite à la crise sanitaire de la covid-19, à l'annulation de nombreuses festivités.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des compétences transférées (508 134,52€).

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 112 216,31€ ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 63 528€ ; la subvention au CCAS pour 366 000€ ; la prise en charge des déficits des budgets annexes pour 39 397,15€.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux provisions pour risques des restes à recouvrer sur compte de tiers.

Le résultat global

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat global** de 1 049 064,39€ se décomposant comme suit :

- Investissement : -491 069,56€
- Fonctionnement : 1 540 133,95 €

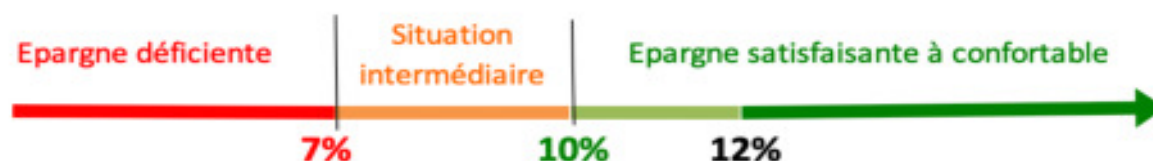
| Résultat d'exécution | Résultat de clôture 2020 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture 2021 |
|----------------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 168 907.95€ | 0,00€ | -491 069.56€ | -322 161.61€ |
| Fonctionnement | 2 641 400.69€ | 2 089 895.00€ | 1 540 133,95€ | 2 091 639,64€ |
| | 2 810 308.64€ | 0,00€ | 1 049 064.39€ | 1 769 478.03€ |

La capacité d'épargne et de désendettement

| Les 3 épargnes | 2020 | 2021 | Variation 2020/2021 | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| Epargne de gestion | 1 944 162€ | 2 381 465€ | 19% | 387 303€ |
| Charges d'intérêts | 317 016 | 288 557 | -9% | -28 458€ |
| Epargne brute | 1 677 146€ | 2 092 908€ | 25% | 415 762€ |
| Remboursement du capital | 660 761€ | 655 098€ | -1% | -5 662€ |
| Epargne nette | 1 016 386€ | 1 437 810€ | 41% | 421 424€ |
| Taux d'épargne brute | 18% | 22% | | |

A fin 2021, la situation financière de la commune est bonne :

Taux d'épargne brute : 22%



Capacité de désendettement : 3,2 années

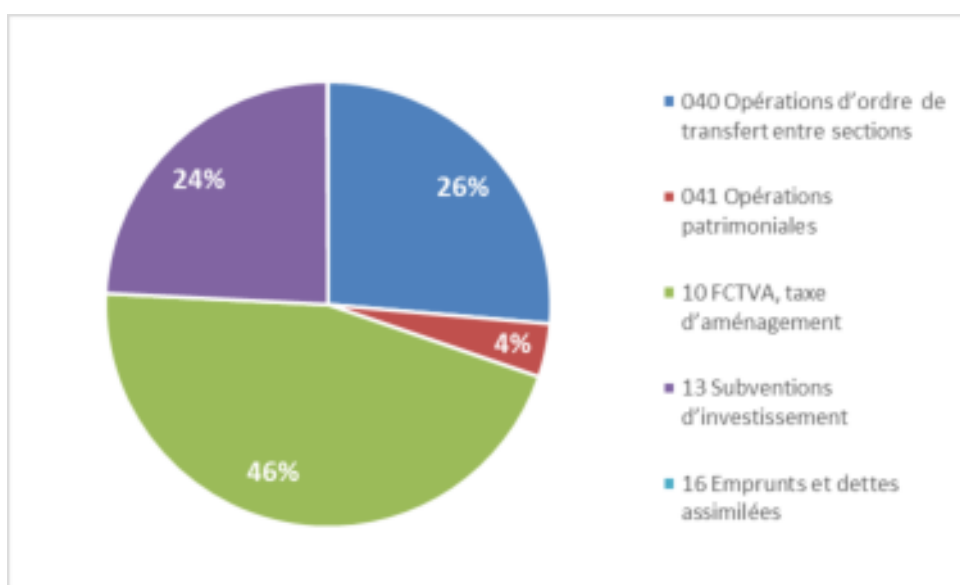


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 5 462 328,19 €

| CHAPITRE | CA 2021 |
|--|----------------|
| 10 – FCTVA, taxe d'aménagement | 2 488 001.52 € |
| 13 – Subventions d'investissement | 1 319 307.60 € |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 2 539.00 € |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 440 588.47 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 211 891.60 € |



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

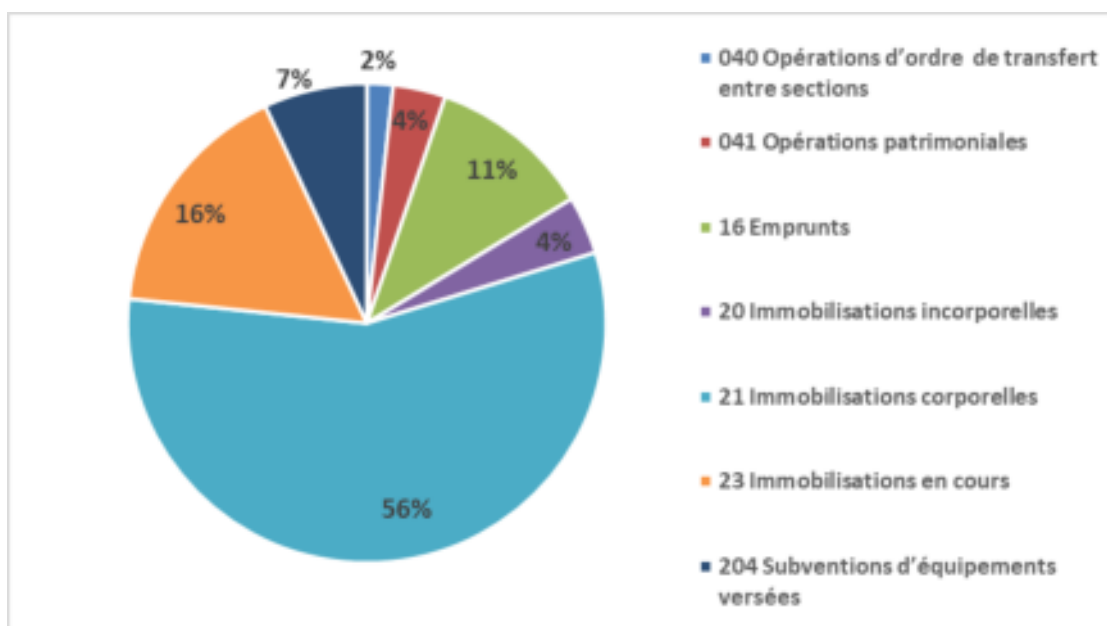
- La taxe d'aménagement pour 145 844.05€
- FCTVA pour 243 343.48€
- Les amortissements pour 1 440 588.47€
- Des subventions pour 206 361€
- Des recettes liées aux PUP pour 1 112 946.60€
- Des recettes liées aux remboursements de caution pour 2 539€

Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 5 953 397.75€

| CHAPITRE | CA 2021 |
|---|--------------|
| 16 - Emprunts | 655 098.30 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 232 806.90 |
| 204 – Subventions d'équipements versées | 415 416.78 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 3 357 557.31 |
| 23 – Immobilisations en cours | 975 778.23 |

| | |
|--|------------|
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 104 848.63 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 211 891.60 |



Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

Frais d'études : 195 813€

Achat de logiciels et de licences informatiques : 28 853€

Vidéosurveillance et alarmes : 89 078€

Equipement du cimetière : 30 024€

Réalisation Complexe glisse urbaine (AP/CP) : 164 105 €

Fin des travaux de construction l'orgue : 127 167€

Création d'un potager dans les écoles : 6700€

Acquisition foncière pour le futur groupe scolaire : 607 300€

Fonds de concours voirie : 250 301€

Voie de service pour le complexe sportif : 116 467€

Ecran numérique interactifs pour les écoles : 51 633€

Mesures compensatoires pour le secteur des Lignières : 101 448€

Réalisation bassin de rétention et rejet dans fossé EHPAD : 106 236€

Aménagement parking école maternelle : 21 495€

Transformation maison Galibert en poste de police : 198 920€

Réhabilitation maison Rubio : 34 083€

Acquisition d'un bâtiment pour les nouveaux services techniques : 2 000 000€

Travaux nouveaux services techniques : 181 463€

Transformation du poste de police en nouveau CCAS : 72 831€

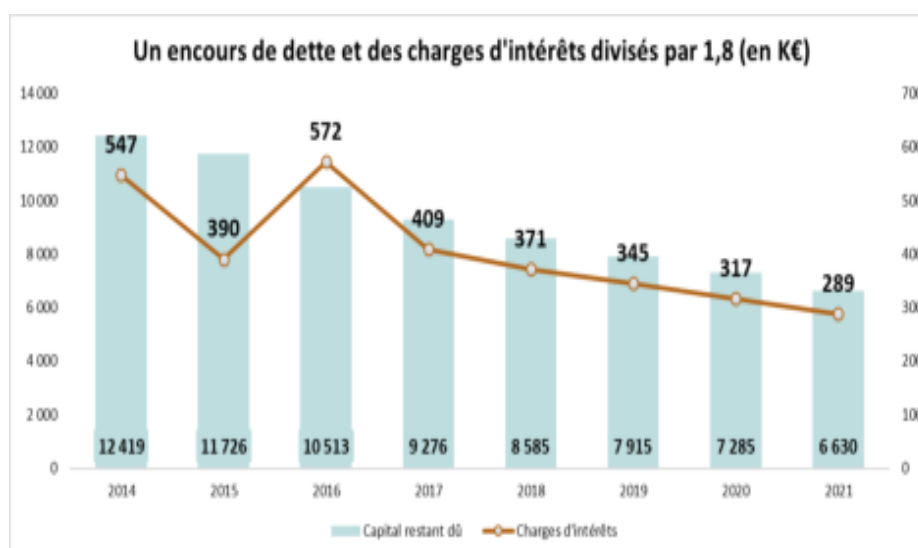
Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi, 452 079.44€ de travaux et études sont reportés de 2021 sur 2022.

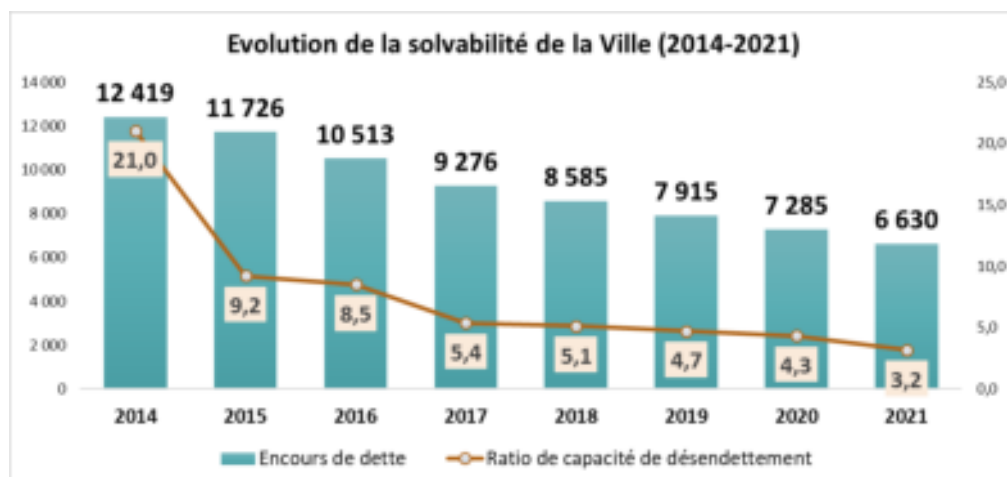
Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 270 00 € et correspondent à une subvention de la Région pour la création d'un complexe de glisse urbaine.

ETAT DE LA DETTE

La Ville ne s'est pas endettée depuis 2014 ce qui lui a permis non seulement de réduire son encours de dette de près de la moitié du niveau de 2014 mais également de diminuer les charges d'intérêts.



La Ville a financé son programme d'investissements sans recourir à l'emprunt. Cette stratégie a permis à la Ville de diviser par 1,8 son encours de dette et de réduire son ratio de capacité de désendettement à 3 ans.



COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX

L'instruction budgétaire et comptable M14 et l'article 201 orties du code général des impôts disposent que les services assujettis à la TVA doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte du budget principal.

La location de locaux professionnels et commerciaux est considérée comme un service public administratif sans personnalité juridique ni autonomie financière. Cette activité entre dans le champ d'application de la TVA.

Les locaux de la maison Reynaud accueillent depuis le 1^{er} janvier 2007 des activités professionnelles et commerciales. La gestion de ces locaux (entretien, location, etc.) est assurée par la Ville. C'est pourquoi, par délibération du 27 novembre 2006, le conseil municipal a créé un budget annexe au budget principal pour leur gestion.

Ce budget annexe a intégré en 2020 deux nouveaux immeubles disposant de locaux qui sont mis à la location. Il s'agit des immeubles qui accueillent « Le Cellier du Pic » et « Audition GATTO » qui seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le montant des revenus des immeubles s'élèvent à 41 886€€ en 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des dotations aux amortissements pour 46 637€ et de charges générales pour 7 313€.

En investissement les recettes sont composées des amortissements (46 636€) et de cautions (342€). En dépenses, l'amortissement d'une subvention d'investissement (2695€) et 958€ de restitution de caution.

BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Depuis septembre 2012, l'exploitation de la crèche Le Petit Prince a été confiée à une entreprise gestionnaire de structures de petite enfance, par le biais d'un contrat d'affermage, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Cette structure, d'une capacité de 21 berceaux, a permis d'améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la Commune. Une nouvelle convention a été signée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 avec le délégataire Les Petits Chaperons Rouges.

La prise en charge du déficit versée par le budget principal s'élève à 39 397€ pour 2021.

La redevance versée par le prestataire est de 26 794.49 € pour l'occupation du domaine public. La subvention de fonctionnement versée au délégataire s'est élevée à 66 065 €.

Ce compte administratif sera le dernier de ce budget car il sera intégré dans le budget principal de la ville dès l'exercice comptable 2022.